



MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ DUVETNOR LTÉE DANS LE CADRE DU
PROJET D'AGRANDISSEMENT DU PARC MARIN SAGUENAY–SAINT-LAURENT



12 décembre 2024

Duветnor : quarante-cinq années consacrées à la conservation

La Société Duветnor est un organisme sans but lucratif et ses administrateurs se sont donné une double mission : protéger les oiseaux marins et leur habitat dans les îles de l'estuaire du Saint-Laurent et développer le souci de la conservation dans la population. Fondée en 1979, Duветnor a acheté, avec l'aide de partenaires, l'archipel Les Pèlerins en 1984, deux des trois îles de l'archipel du Pot à l'Eau-de-Vie en 1985 et l'immense île aux Lièvres en 1986. Duветnor s'est aussi intéressée à la protection du patrimoine maritime et a restauré en 1989, le phare patrimonial du Pot à l'Eau-de-Vie pour en faire un emblème touristique pour la région du Bas-Saint-Laurent. En 2012, Duветnor a cédé la majeure partie de l'île aux Lièvres au gouvernement du Québec qui l'a convertie depuis en Réserve de biodiversité.

Duветnor offre une destination écotouristique complète sur l'île aux Lièvres comprenant une auberge de neuf chambres, huit chalets locatifs, quatre terrains de camping totalisant 25 emplacements et un réseau de sentiers de randonnée couvrant plus de 40km. Outre les séjours dans l'une ou l'autre des formules proposées qui totalisent environ 10 000 jours-personnes/an, la Société offre aussi diverses excursions en mer. La corporation exploite plusieurs petits bateaux à passagers, emploie une trentaine d'employés et dispose d'actifs approchant dix millions de dollars.

Les projets de conservation et les activités écotouristiques de Duветnor sont financés en partie par les profits retirés d'un partenariat unique avec les eiders à duvet. Le duvet prélevé par les femelles de ce canard pour garnir leur nid a des caractéristiques uniques de cohésion et d'élasticité qui lui procurent des propriétés isolantes exceptionnelles. Après nettoyage, le duvet est utilisé à la confection de couettes et de vêtements de luxe. La récolte qui se fait selon un protocole rigoureux en vertu d'un permis émis par le Service canadien de la faune permet aussi d'accumuler des données scientifiques uniques telles que l'évolution de la taille des populations d'oiseaux, la présence de prédateurs ou les occurrences d'épidémies comme le choléra et l'influenza aviaire. Ces données recueillies par les équipes de Duветnor sont partagées avec les gestionnaires et des chercheurs universitaires canadiens et américains.

L'importance du parc marin

La Société Duветnor appuie toujours, mais avec certaines réserves, le projet d'agrandissement du Parc marin Saguenay–Saint-Laurent comme elle le faisait lors des audiences publiques de 1990 et de 1994.

La préoccupation excessive des gestionnaires du parc marin actuel avec la protection du béluga est, selon nous, une perversion du concept de parc national. On réfère même à l'agrandissement proposé comme visant avant tout à couvrir complètement l'habitat essentiel de ce mammifère marin comme s'il s'agissait de l'objectif principal !

Selon nous, l'agrandissement du parc devrait d'abord et avant tout représenter une étape critique dans l'inclusion et la protection des écosystèmes marins et côtiers qui ne figuraient pas dans le périmètre initial malgré nos demandes répétées et celles de plusieurs autres intervenants : où les immenses et riches battures entourant les îles, les aires de nidification et d'alimentation de dizaines de milliers d'oiseaux marins, les forêts de laminaires et d'algues brunes du littoral et de l'infralittoral, les couloirs de migration de l'aloise et de l'anguille, les hauts-fonds servant de frayères au hareng, les marécages littoraux qui nourrissent le milieu marin ?

Le dessin d'un parallélogramme sur une carte du territoire ne freinera pas la progression de l'anoxie dans les eaux profondes au large de Trois-Pistoles, ne ramènera ni les mouvées de hareng dans le chenal de l'île Verte ni le capelan sur les grèves caillouteuses de Rivière-du-Loup, ni les grandes migrations d'anguille sur les battures de Kamouraska. **On aurait dû créer ce parc à l'origine et on devrait maintenant l'agrandir pour protéger des écosystèmes.** Vous nous direz le béluga est un peu le canari dans la mine ? Peut-être. Mais quand le canari bascule de son perchoir, on ne s'acharne pas à tenter de le ressusciter, on s'acharne sur le système de ventilation. Pourquoi tant de millions de dollars en recherches et d'attention sur le béluga alors que les besoins sont principalement sur le milieu qu'il habite ?

La publicité présentement associée au parc marin et en particulier les panneaux d'information installés récemment dans tous les points d'accès au territoire, sur les quais, dans les marinas présentent des silhouettes de mammifères marins comme si le parc était un enclos à baleines ! Le parc marin protège un grand écosystème unique qui inclut des baleines mais aussi une grande diversité d'organismes qui sont aussi importants que celles-ci. **Nous pensons nécessaire de repenser le concept de promotion du parc marin.**

Nous pensons que l'image du parc doit être élargie et il faudrait saisir l'occasion de cet agrandissement pour le faire. Trois-cent-mille personnes participent annuellement à des excursions d'observation des mammifères marins dans la région de la confluence et nous ne nions pas que cette effervescence touristique a des répercussions économiques majeures. L'agrandissement proposé forcera pourtant à remplacer cette thématique principale de mise en valeur puisque, mis à part le béluga, l'extraordinaire faune de mammifères marins est totalement absente du millier de kilomètres carrés qu'on ajoutera au parc. **Alors, on va se tourner vers quoi ?**

Nous proposons de créer un nouvel axe de mise en valeur : culturel et...écologique.

Cet estuaire gigantesque a des caractéristiques géographiques singulières qui le rendent unique sur la planète. Une zone de mélange d'eaux continentales et d'eaux marines qui s'étire sur deux cents kilomètres. Et, en image miroir, une zone de mélange pour plusieurs nations autochtones tantôt amies, tantôt rivales, qui s'y s'échangeaient au fil des siècles des savoirs et des ressources, s'y affrontaient parfois où y signaient des pactes. Sans oublier basques, français et peuples nordiques qui puisaient dans une réserve apparemment sans fond de ressources marines. Un maelstrom d'activités humaines qui a laissé sur les rives de l'estuaire d'innombrables vestiges de ce passé.

Donc, un immense carrefour dans lequel le Québec a forgé une partie de son identité en inventant des embarcations uniques et merveilleusement adaptées que sont ces humbles goélettes qui ont caboté pendant deux siècles d'une embouchure de rivière à l'autre en transportant du bardeau de cèdre, des pommes de terre et du poisson salé de Montmagny à Chicoutimi et de Kamouraska aux Bergeronnes. Ce parc agrandi devra aussi trouver une façon inédite de montrer comment le littoral maritime a été à la base de percées culturelles et économiques : l'industrie du foin de mer, la création d'aboteaux sur des dizaines de kilomètres pour mettre en exploitation agricole un haut littoral extraordinairement fertile, le développement de la technique des pêches à fascines poussée à un niveau extrême de perfectionnement et de rendement... Bref, l'identité du Québec a emprunté beaucoup à ce territoire maritime et l'agrandissement proposé devrait évoquer ces valeurs dans une nouvelle image du parc marin.

Intégrer dans un seul et même projet de conservation, dans une seule et même aventure touristique, les caps granitiques spectaculaires mais stériles du Saguenay, le bouillonnement fécond de la confluence, le calme organique des grands marécages de l'Isle Verte et de Kamouraska et le pétrin culturel sous-jacent : voilà qui constitue tout autant un immense potentiel qu'un gigantesque défi.

Nous proposons aussi qu'on accorde une attention minimale cet univers terrestre parallèle mais indissociable du milieu marin, **les îles de l'estuaire**. Pendant les audiences qui ont précédé la création de la première mouture du parc marin, un minuscule lobe d'à peine 500 km² accroché à l'embouchure du Saguenay, on nous a bien fait comprendre que les îles ne faisaient pas et ne feraient jamais partie du projet. Quand la version élargie du parc à quelques 1200 km² en est venue à englober ce qu'il convient d'appeler le récif de l'île aux Lièvres, une arête géologique qui s'étend sur 30 km et qui comprend plusieurs corps insulaires et d'immenses battures, on a réaffirmé que les îles n'appartenaient pas au parc marin. Pourtant cette géographie linéaire particulière conditionne toute la circulation des eaux et tous les phénomènes biologiques fondamentaux dans le moyen estuaire :

circulation, courants, caractéristiques physico-chimiques des eaux. Ces battures que la marée recouvre deux fois par jour ne constituent-elles pas des habitats de choix pour le poisson ? Ne vous méprenez pas : ni Duvetnor ni probablement aucun des propriétaires des îles qui seront enclavées dans l'agrandissement ne souhaitent céder leurs droits fonciers à Parcs Canada !

Nous pensons qu'à l'occasion de cet agrandissement, il faudrait mettre l'accent sur d'autres facettes du milieu marin dont on ne parle à peu près pas. Bien sûr les îles, mais aussi sur les centaines de milliers d'oiseaux qui se regroupent pour y nicher (eidiers à duvet, guillemots, mouettes, goélands, cormorans...) et les autres qui convergent vers les grands marais côtiers (bernaches, oies des neiges) pour des semaines ou même des mois pendant les migrations. Nous pensons aussi aux immenses volées de macreuses en migration qui exploitent les bancs de mollusques benthiques au large de Saint-Fabien-sur-Mer ou de Notre-Dame-du-Portage. Ces centaines de milliers d'oiseaux qui dépendent dans plusieurs cas des plateformes insulaires et appartiennent tout autant aux réseaux trophiques marins que les phoques, les bélugas ou les quelques grands rorquals qui fréquentent le parc.

Présentement, les îles du Pot à l'Eau-de-Vie et l'île aux Lièvres sont enclavées dans le parc marin mais n'ont aucun lien administratif avec celui-ci. Un agrandissement du parc enclaverait maintenant Les Pèlerins et plusieurs autres milieux insulaires de propriété publique ou privée dont les îles de Kamouraska, l'île aux Pommes, l'île aux Basques les Razades, etc. Le Parc marin Saguenay–Saint-Laurent ne doit pas être seulement ce parc à béluga ou à baleines comme c'est actuellement la perception que la publicité en donne.

On dirait qu'on a oublié le littoral ?

Les gestionnaires nous répondront qu'au contraire, la SÉPAQ conjugue de grands efforts à la préservation de milieux naturels dans le parc bordant le Saguenay à ceux qu'elle consacre avec son partenaire fédéral à la gouvernance du parc marin proprement dit. D'accord. Mais laissez-nous tout de même réfléchir à voix haute...Duvetnor faisait il y a trente-quatre ans un plaidoyer pour que le projet de parc marin intègre le corridor côtier qui fait toute la côte de Charlevoix, une requête jugée alors totalement irrecevable : « **On parle de milieux marins monsieur Bédard !** » Pourtant, est-ce que le cadre d'un tableau n'a pas parfois autant d'importance que le tableau lui-même ? Quand nous relisons la correspondance de l'époque avec les autorités et que nous voyons le désastre amorcé à Port-aux-Quilles, nous nous demandons s'il n'aurait pas fallu insister sur cette notion de *cadre*. Défigurée par du dynamitage, un déblai grotesque dans les eaux du parc et une installation de panneaux solaires qui joue exactement le contraire du rôle qu'on pourrait attendre de cet équipement technologique, le visage de Port-aux-Quilles a été saccagé. Par miracle, cette petite anse avait été préservée intacte jusqu'à ce jour, probablement très semblable à la petite anse que Jacques Cartier décrivait dans son récit de voyage en 1535. Le dommage sur cette côte est

amorcé : il est universellement marqué par une tendance à l'expansion et est universellement irréversible. Attention ! Le cadre de votre parc s'effrite !

Heureusement, les propriétaires des îles ont empêché que le pourtour terrestre des îles ne soit désacralisé et ne subisse le même sort que Port-aux-Quilles puisque plusieurs personnes et organismes y ont vu. Qu'on pense aux scientifiques d'Environnement Canada qui eurent la sagesse de créer la Réserve nationale de faune des îles de l'estuaire en 1984-1985, protégeant ainsi des dizaines de milliers de couples d'oiseaux marins dans l'archipel de Kamouraska entre autres; qu'on pense à la Société Provancher (île aux Basques, Les Razades), qu'on pense à la famille Déry (île aux Pommes, acquise il y a presque un siècle et aujourd'hui convertie en Réserve naturelle en milieu privé), qu'on pense à Duvetnor qui achetait il y a quarante ans l'archipel des Pèlerins, avant de garantir un statut de protection à l'archipel du Pot à l'Eau-de-Vie et à l'immense île aux Lièvres. Qu'on pense au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs qui a créé la Réserve de biodiversité de l'île aux Lièvres.

Collectivement, ces îles et archipels protègent une centaine de kilomètres de littoral maritime plus que n'importe quelle municipalité ou MRC du nouveau littoral. Oui, il y a eu des consultations publiques élargies et sincères par les autorités du parc auprès de ces corps publics et de ces propriétaires. Cependant, à ce jour, la vision partagée par les membres de cette confrérie insulaire de ces milieux maritimes n'a jamais été sollicitée et n'a jamais été prise en compte dans le parc actuel et nous craignons que l'indifférence à son endroit ne se perpétue. Par exemple, nous ne savons pas si l'agrandissement du parc contournera les îles à une certaine distance de la rive ou encore les enclavera jusqu'à la limite des hautes eaux conformément à la Loi qui a créé le territoire. Quels seront les impacts de l'agrandissement sur l'accès à notre territoire ? Serons-nous placés devant un fait accompli ou aurons-nous l'occasion d'en discuter ? Nous connaissons notre territoire, nous l'avons protégé bien avant que le concept de parc marin ne se cristallise et souhaitons que ces décisions territoriales qui nous concernent soient partagées. **Nous pensons que la confrérie d'insulaires devra être représentée sur le comité de coordination du parc.**

Le défi qui vise à donner aux îles la position écosystémique qui leur revient risque de s'enliser dans les arcanes administratifs qui caractérisent déjà la gestion du parc. Au risque de froisser des gestionnaires, il sera essentiel dans ce parc agrandi de désamorcer des rivalités et des prérogatives légales et constitutionnelles pour réussir ce projet. On verra arriver de nouveaux intervenants, de nouveaux ministères (le ministère de l'Agriculture des pêcheries et de l'alimentation par exemple), de nouvelles revendications d'autorité, de nouveaux conflits de juridiction. L'ajout de représentants de ces préoccupations insulaires sur le comité de coordination ne simplifiera pas les discussions, mais il faut l'admettre : nous

sommes là, nous étions là bien avant que l'idée de parc marin ne prenne forme et nous estimons avoir une place importante. C'est le dernier pas que nous voulons franchir et il nous semble pouvoir se faire tout en respectant le principe de gestion communautaire qui est un principe fondateur de ce parc.

Comment l'agrandissement favorisera-t-il l'accès au parc marin à partir de la rive sud ?

En terminant, nous ne pouvons pas passer sous silence le problème de l'accès au parc et particulièrement à l'agrandissement proposé. Toute la documentation parle abondamment du rôle du parc à l'éducation. Particulièrement à l'éducation à la conservation des milieux naturels. Si ce n'est pour les Centres d'interprétation et d'observation de Cap-de-Bon-Désir et de Pointe Noire, cette responsabilité est abandonnée aux organismes privés. Dans le parc actuel, les groupes et organismes qui s'en chargent peuvent le faire à partir de plateformes terrestres mais aussi de plusieurs plateformes côtières ou points d'entrée au parc. Les ports de Tadoussac, Bergeronnes, Petit Saguenay, Ste-Rose du Nord, Anse-Saint-Jean permettent aux promoteurs de livrer leurs prestations éducatives. Cependant, sur les côtes de l'agrandissement proposé, tous les quais qui donnaient autrefois accès au fleuve ont été détruits ou empierrés. De Kamouraska à Trois-Pistoles, il n'en subsiste qu'un seul, le port de Rivière-du-Loup. Et nous savons tous que le problème d'envasement auquel il fait face limite singulièrement son utilité **Cette situation de l'accès devra être au cœur du projet d'agrandissement : nous en faisons une question de justice et d'équité.** Nous savons tous que le problème résulte d'une réglementation sévère de Pêches et Océans Canada visant la protection du béluga. Nous croyons que l'hermétisme des autorités réglementaires constituera un obstacle majeur à la mise en valeur de l'agrandissement du parc, obstacle qu'il faudra supprimer ou assouplir. Est-ce que les autorités du parc marin peuvent nous garantir que la solution ultime sera recherchée et appliquée à l'intérieur de délais raisonnables ? Le gestionnaire doit mettre fin à ce paradoxe ridicule en vertu duquel il annonce sur de grands panneaux bruns, dans tout le réseau autoroutier de la rive sud, l'approche d'un parc virtuel à toutes fins pratiques inaccessible...

Une dernière question avant de conclure. Comment les autorités pourront-elles gérer un territoire dont l'extrémité ouest se trouve à 100 km de son chef-lieu actuel de Tadoussac ? Est-ce que quelqu'un a commencé à se soucier d'implanter, à proximité de cet agrandissement, une structure d'accueil, de services et de mise en valeur ?

Jean H. Bédard, biologiste, Ph.D.

Jean Huot, biologiste, Ph.D.

Jean-François Giroux, biologiste, Ph.D.